Kommission Gymnasium–Universität

Audit du nouveau PEC: prise de position de la CGU

La CGU remercie la direction du projet ainsi que les groupes de travail disciplinaires et supra disciplinaires pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'études cadre.

Jugement global

La CGU est persuadée que le nouveau PEC constitue une étape importante vers le gymnase de demain, non seulement grâce à la meilleure comparabilité des certificats du fait de directives plus contraignantes, mais également grâce à l'orientation sur les compétences et sur les deux objectifs de formation précisés dans l'article 6 du RRM (aptitude générale à entreprendre des études supérieures et maturité sociale) ainsi qu'au poids plus élevé accordé aux compétences et thèmes transversaux (interdisciplinarité, EDD, éducation à la citoyenneté, numérique, compétences de base). La CGU estime que ceci permettra de continuer à garantir l'accès sans examen aux hautes écoles universitaires et aux hautes écoles pédagogiques, et elle espère que les modifications effectuées entraîneront une amélioration de la transition gymnase – hautes écoles ainsi qu'une diminution des interruptions d'études.

Les commentaires de la CGU se limitent aux parties supra disciplinaires du PEC, c'est-à-dire aux parties 1 et 2, au plan d'études cadre pour le travail de maturité ainsi qu'aux directives cadre pour l'option spécifique et l'option complémentaire dans la partie 3. Le texte actuel représente un net progrès par rapport à la version issue de la consultation interne de 2021. La CGU estime primordial que les compétences mentionnées puissent réellement être acquises par une large majorité des élèves de maturité. Elles doivent donc être réalistes et adaptées aux différents degrés, en particulier compte tenu de la multiplicité des disciplines enseignées. Il est donc impératif de se limiter aux compétences essentielles, autant dans le domaine transversal que, surtout, dans le domaine disciplinaire.

La CGU estime que la terminologie doit être vérifiée et uniformisée, tout comme les concepts (philosophiques) sur lesquels repose le nouveau PEC.

Evaluation détaillée

Thème	CGU	Justification, propositions de modification
Partie 1	d'accord	La langue et la présentation peuvent encore être améliorées. Un glossaire des termes importants serait utile.
Partie 2: I. Introduction	d'accord	La langue peut être améliorée.
Partie 2: II. Interdisciplinarité	plutôt pas d'accord	La définition des compétences n'est pas la même que dans le reste du PEC (uniformisation nécessaire); la formulation est trop étroite, la définition pourrait être précisée; la traduction (allemand) devrait être améliorée.
Partie 2: III. Compétences	d'accord	Les compétences essentielles constitutives de l'aptitude à

transversales		entreprendre des études supérieures pourraient être plus clairement signalées. Une uniformisation avec les plans d'études cadre disciplinaire s'avère importante.
Partie 2: IV. Compétence de base	plutôt d'accord	Il s'agit d'un chapitre essentiel pour les hautes écoles. Une uniformisation avec les plans d'études cadre disciplinaires s'avère importante. L'absence de propositions de mise en œuvre concrètes est regrettable.
Partie 2: V. Propédeutique scientifique	plutôt d'accord	Propédeutique du savoir, Theory of knowledge et Critical Thinking: à compléter
Partie 2: VI. EED	plutôt d'accord	Dimension éthique à compléter: préserver impérativement le principe de transdisciplinarité (y c. l'école dans son ensemble).
Partie 2: VII. EC	plutôt d'accord	Déléguer la responsabilité principale à la discipline Histoire; préserver impérativement le principe de transdisciplinarité (y c. l'école dans son ensemble).
Partie 2: VIII. Numérique	plutôt d'accord	Le terme «numérique/Digitalität» devrait encore être défini (distinction par rapport à la «digitalisation»); insister encore davantage sur la compétence médiatique (aspect «contenu» du numérique) et l'évaluation critique du numérique.
Partie 3: Travail de maturité	d'accord	Thème essentiel pour les hautes écoles.
Partie 3: Option spécifique	plutôt d'accord	Insister encore davantage sur la propédeutique scientifique.
Partie 3: Option complémentaire	plutôt d'accord	Assurer une marge de manœuvre suffisante.

Sensibilisation des hautes écoles, besoins en matière de formation initiale et continue des enseignant·e·s

Les hautes écoles doivent être sensibilisées le plus tôt possible aux modifications, afin de pouvoir procéder à des ajustements avant que les premier·e·s titulaires d'une nouvelle maturité ne commencent leurs études. L'un des principaux défis réside dans le fait que, compte tenu des longs délais de transition, les hautes écoles accueilleront pendant longtemps simultanément des titulaires d'ancienne et de nouvelle maturité. Ceci concerne les hautes écoles accueillant des étudiant·e·s provenant des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et de Berne (francophone), dans lesquels la durée de la scolarité gymnasiale passera de trois à quatre ans.

Les institutions de formation pour les enseignant·e·s de gymnase devront également réagir rapidement aux modifications et préparer les futur·e·s enseignant·e·s à un «nouvel» enseignement.

De plus, des offres de formation continue appropriées (disciplinaires et supra disciplinaires) doivent être créées et proposées aux enseignant·e·s le plus rapidement possible dans toute la Suisse.